## DACHVERBAND SCHWEIZERISCHER MÜLLER (DSM) FEDERATION DES MEUNIERS SUISSES (FMS) FEDERAZIONE MUGNAI SVIZZERI (FMS)

# **RAPPORT ANNUEL** 2009 / 2010

1<sup>er</sup> juillet 2009 – 30 juin 2010

14<sup>e</sup> exercice

**COMPTE RENDU DE GESTION** 

### **TABLE DES MATIERES**

		<u>Page</u>
I.	Externe	3
A.	Suisse	3
1.	Cultures céréalières	3
2.	Politique économique / Politique agricole	4
	2.1. Politique agricole 2011	5
	2.1.1 Flexibilisation du système de protection à la frontière pour les céréales panifiables et la farine	5
	2.1.2 Autres dossiers	7
	<ul><li>2.2. OMC</li><li>2.3 Accord de libre-échange avec l'Union Européenne dans le domaine</li></ul>	10
	agroalimentaire	10
	2.3.1. Situation de départ 2.3.2. Etude HSG	10 11
	2.3.2. Etude 133 2.3.3. Projet de création d'une réserve au bilan	12
В.	Marché mondial	13
1	En général	13
1.	En général	
2.	En Europe	13
II.	Interne	15
1.	Activités du Secrétariat	15
	a) Travaux au sein des commissions	15
	<ul><li>b) Collaboration avec l'ASPBC / SKCV</li><li>c) Collaboration avec swiss granum</li></ul>	17 18
	d) Collaboration avec la fial	18
	e) Collaboration avec l'Union suisse des arts et métiers (USAM)	18
	f) ISP	19
	g) KSGGV h) réservesuisse genossenschaft	19 20
	i) GAM / AIM	20
2.	Effectif des membres	21
3.	Cotisations	21
4.	Assemblée des délégués	21
5.	Comité	22
6.	Organe de révision	22
7.	Secrétariat	22
8.	Commissions internes au 30 juin 2010	23
9.	Représentants de la FMS au sein des commissions fédérales,	
	des organisations privées ou publiques et d'autres organes	23
	Affiliation de la FMS à d'autres organisations	26
11.	Liste des membres de la Fédération des Meuniers Suisses au 30 juin 2010	26

#### I. EXTERNE

#### A. Suisse

#### 1. Cultures céréalières

Alors qu'on avait assisté à un recul de la surface dédiée à la culture de céréales panifiables pendant plusieurs années, la tendance s'était inversée en 2008 et 2009 puisque la superficie cultivée en céréales panifiables s'était à nouveau accrue. Après l'augmentation de la surface emblavée en céréales panifiables d'environ 3'000 hectares en 2009, soit 84'500 hectares contre 81'428 hectares l'année précédente, cette tendance à la hausse ne s'est plus poursuivie en 2010. Estimée à 84'205 hectares, la superficie cultivée en céréales panifiables en 2010 est inférieure à la valeur de l'année dernière à raison de près de 300 hectares.

En revanche, pour ce qui est des céréales fourragères, la tendance à la baisse enregistrée depuis plusieurs années au niveau des emblavements s'est également poursuivie en 2010. Depuis 2006, la superficie en céréales fourragères a diminué en moyenne de 4'000 hectares par an. Pour l'année 2010, les estimations d'emblavements en céréales fourragères s'élèvent à environ 65'515 hectares, soit près de 3'200 hectares en deçà de la valeur de l'année précédente (2009: 68'700 hectares).

Entre 2003 et 2005, on a enregistré des signes indiquant une augmentation constante de la superficie globale dédiée aux céréales. En 2005, la surface totale toutes céréales confondues avait atteint un niveau record temporaire avec 167'689 hectares. Cependant, depuis l'année 2006, la surface totale cultivée en céréales n'a, elle aussi, cessé de diminuer. Si on part d'une superficie cultivée en céréales de 164'429 hectares en 2006 et qu'on établit une comparaison avec l'année 2010 où la surface est estimée à 149'720 hectares, on enregistre un recul considérable de près de 14'709 hectares sur une période de cinq ans. Il est à noter que la superficie emblavée en céréales panifiables n'évolue pas de la même manière que les emblavements de céréales fourragères. En effet, en 2006, la surface emblavée en céréales fourragères dépassait encore la surface en céréales panifiables d'environ 1'000 hectares. En 2007, il y a eu une égalisation et les surfaces de production respectives étaient plus ou moins identiques, soit environ 78'000 hectares. Depuis, la surface en céréales panifiables s'est légèrement développée voire stabilisée. En revanche, côté céréales fourragères, on a dû faire face à un important recul en termes d'emblavements. Depuis 2007, la surface cultivée en céréales fourragères a diminué d'environ 13'000 hectares et, pour ce qui est des céréales panifiables, les emblavements ont augmenté d'environ 5'200 hectares. Actuellement, en termes de surfaces de production, il y a donc une différence en faveur des céréales panifiables de l'ordre de 18'690 hectares.

Après deux récoltes très bonnes en termes de quantités en 2008 et 2009, la récolte 2010 estimée à 372'000 tonnes de blé propre à la panification n'atteindra pas les niveaux enregistrés les années précédentes. En effet, par rapport à la récolte engrangée en 2009, soit 433'000 tonnes de blé panifiable, ce tonnage équivaut à une diminution d'environ 11 % qui s'explique par des rendements en recul et des cas importants de germination sur pieds. Pour la récolte 2010, les rendements et l'envergure de la germination étaient effectivement très différents selon les régions. Les cantons d'Argovie, de Lucerne, de Schaffhouse et de Thurgovie ont été les plus touchés par la germination sur pieds. Au niveau national, la quantité de blé germé est restée inférieure à 5 %. La fin de la culture a toutefois été particulièrement problématique dans certaines régions, avec la réception de 50 à 60 % de lots de blé germé dans 12 % des centres collecteurs, et de 15 à 25 % dans 8% des centres collecteurs.

En début de moisson on s'attendait encore à une qualité élevée. Au fur et à mesure de la récolte, les critères de qualité ont toutefois considérablement changé, notamment en raison des précipitations de fin juillet et début août à l'origine d'une baisse du poids à l'hectolitre de l'ordre de 3 à 6 kg par hectolitre. Les valeurs moyennes des poids à l'hectolitre se situaient entre 77 et 79 kg par hectolitre dans la majorité des cas. Dans certaines régions de la Suisse alémanique, on a par ailleurs observé une forte diminution du temps de chute atteignant par moment des valeurs nettement inférieures à 300 secondes. En revanche, en Romandie, la diminution du temps de chute est restée faible, soit entre 300 et 360 secondes.

#### 2. Politique économique / Politique agricole

A l'exception d'une disposition d'exécution toutes les autres encore attendues en rapport avec les décisions prises par le Parlement concernant la Politique agricole 2011 ont été adoptées en 2009 et mises en vigueur. L'exception concerne la flexibilisation des droits de douane appliqués aux céréales transformées destinées à l'alimentation humaine. La question relative à la date et au mode d'application de ce système de protection à la frontière pour la farine a fortement préoccupé la FMS au cours de l'année sous rapport. L'élaboration de solutions et d'autres mesures appropriées dans le domaine des aides à l'exportation selon la «Loi chocolatière» comptaient également parmi les activités prioritaires de la Fédération. Outre ces points clés en termes de politique interne, l'évolution des négociations concernant un éventuel accord de libre-échange avec l'Union Européenne dans le domaine agroalimentaire ainsi que les négociations de l'OMC dans le cadre du cycle de Doha étaient à l'ordre du jour de la Fédération au cours de l'année sous rapport.

#### 2.1. Politique agricole 2011

# 2.1.1. Flexibilisation du système de protection à la frontière pour les céréales panifiables et la farine

La flexibilisation du système de protection à la frontière pour les céréales panifiables est entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2009 avec la réduction du prix de référence de CHF 4.--/ 100 kg. A plusieurs reprises, la FMS est intervenue auprès de l'Office fédéral de l'agriculture et du Département fédéral de l'économie et a attiré l'attention - à chaque fois que l'occasion se présentait - sur la problématique liée au nouveau système de protection à la frontière plus flexible. Cette nouvelle réglementation relie en effet deux systèmes qui pourtant présentent des éléments forts dissemblables. Ainsi, dans le cadre de la réglementation pour les céréales panifiables, il existe un double mécanisme de protection se composant d'une part de la protection douanière et d'autre part d'un système supplémentaire de correction du contingentement des importations. En revanche, dans le cas de la farine, seule la protection douanière s'applique et aucun contingentement quantitatif n'existe. En d'autres termes, cela signifie que la réglementation en vigueur ne s'applique qu'à max. 10-15 % du volume total de céréales transformées, alors que, côté farine, elle s'applique sans restriction.

L'entrée en vigueur du régime assoupli de protection à la frontière pour les céréales transformées destinées à la consommation humaine était initialement prévue pour le 1<sup>er</sup> juillet 2009. La FMS a soumis une demande aux autorités compétentes pour que la date d'entrée en vigueur soit reportée au 1er octobre 2009. Elle a justifié cette démarche par le fait que, compte tenu du manque de corrélation entre l'évolution des prix indigènes et des prix sur les marchés internationaux, les moulins indigènes devaient encore transformer en juillet, août et septembre des céréales à des prix élevés issues de la dernière récolte, un facteur influençant très fortement les calculs des entreprises. Par contre, si l'entrée en vigueur du nouveau système était maintenue au 1er juillet 2009, durant ces mêmes trois mois, les moulins étrangers auraient eux déjà la possibilité de fournir à la Suisse de la farine en application des nouveaux droits de douane. Or, puisque les moulins suisses, pour des raisons qualitatives, sont tenus d'avoir dans leurs entrepôts des marchandises pour un délai de trois à quatre mois afin de pouvoir garantir la transition entre les récoltes, une telle situation finirait par conduire à une discrimination des entreprises indigènes. L'Office fédéral de l'agriculture et le Département fédéral de l'économie ont accepté cet argument et approuvé le report de la date d'entrée en vigueur au 1er octobre 2009.

Ce n'est que quelques jours avant l'entrée en vigueur prévue au 1<sup>er</sup> octobre 2009 que l'Office fédéral de l'agriculture a informé les partenaires de la branche, dans le cadre d'une réunion de la Commission «Marché – Qualité des Céréales», qu'au niveau du DFE il avait été décidé de reporter une nouvelle fois la date d'entrée en vigueur du nouveau système de protection à la frontière pour la farine jusqu'à une date encore indéterminée. Les partenaires de la branche n'ont reçu aucune autre explication supplémentaire, ni d'informations justifiant cette démarche. Suite à cette décision, la FMS a envoyé un courrier à la Cheffe du

Département fédéral de l'économie en soulignant que, pour les raisons déjà évoquées, le nouveau système de droits de douane devait absolument entrer en vigueur un 1er octobre et donc au plus tôt le 1<sup>er</sup> octobre 2010. Par ailleurs, la FMS a exigé que tous les opérateurs concernés soient avisés au moins trois mois à l'avance de toute décision éventuelle concernant une mise en œuvre. Par la suite, la Cheffe du Département fédéral de l'économie a précisé qu'une éventuelle entrée en vigueur du nouveau système de protection à la frontière pour la farine serait désormais reconsidérée sur une base trimestrielle. Les revendications de la FMS pour une entrée en vigueur du système uniquement un 1er octobre ainsi que pour un délai pour la mise en œuvre pour les entreprises concernées ont été soutenues par l'ensemble de la branche. L'annonce du 29 juin 2010 de l'Office fédéral de l'agriculture concernant l'entrée en vigueur du système flexibilisé de protection douanière pour les céréales transformées destinées à l'alimentation humaine au 1er juillet 2010 était donc d'autant plus surprenante. La FMS a immédiatement réagi en envoyant un courrier à la Cheffe du Département fédéral de l'économie pour exprimer son étonnement et son incompréhension face à la décision d'une entrée en vigueur au 1er juillet 2010. Malgré la demande réitérée à plusieurs reprises pour une entrée en vigueur un 1er octobre et la prévision d'un délai préalable suffisant pour permettre aux opérateurs concernés de prendre leurs dispositions, il a tout à coup été décidé d'appliquer le nouveau système de protection douanière pour la farine à partir du 1er juillet 2010. L'information des parties concernées à si brève échéance a consterné les Membres de la FMS et suscité l'incompréhension. Il est impératif qu'on accorde aux entreprises le temps nécessaire pour adapter leur production et leurs calculs internes et pour mettre en œuvre les mesures qui vont de pair avec une telle modification sur le marché vis-à-vis des clients et des fournisseurs. Avec cette annonce faite seulement 36 heures avant l'entrée en vigueur effective du nouveau système, on n'a aucunement tenu compte de ce droit plus que justifié des entreprises concernées et certains aspects fondamentaux d'une collaboration partenariale entre l'Etat et les milieux économiques ont complètement été bafoués.

La demande formulée par la FMS dans ce contexte pour que l'application du chiffre 14 modifié dans l'Annexe de l'Ordonnance générale sur l'importation des produits agricoles soit suspendue jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 2010 n'a pas reçu l'aval du DFE.

Dès lors, le système de protection à la frontière s'applique aux céréales transformées destinées à l'alimentation humaine depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2010. En conséquence, les moulins étrangers situés près de la frontière ont notamment la possibilité d'exporter de la farine vers la Suisse à des droits de douane peu élevés. Les moulins indigènes se trouvent donc en situation de concurrence directe avec les moulins étrangers.

#### 2.1.2. Autres dossiers

#### a. Aides à l'exportation selon la «loi chocolatière»

Dans le cadre d'une réunion extraordinaire du Comité de pilotage «loi chocolatière», les représentants du secteur du lait et des céréales ont été informés début mars 2010 d'un trou budgétaire de la «loi chocolatière». Le Parlement a décidé d'octroyer un budget de 70 millions de francs pour l'année 2010 pour les aides à l'exportation. Cependant, selon la procédure de préfixation (volume d'exportation pronostiqué), les besoins des exportateurs sont estimés à CHF 117,5 millions au total. Avec un budget de CHF 70 millions et un report de charge de CHF 18,5 millions de l'exercice 2009, il ne restait plus qu'environ CHF 50 millions pour l'année 2010. Les instances fédérales compétentes (Administration fédérale des douanes, Secrétariat d'Etat à l'économie et Office fédéral de l'agriculture) ont rédigé un rapport interne d'analyse dans lequel ils ont examiné et vérifié diverses solutions possibles. La Confédération a alors décidé de réduire le taux des contributions de 50% à partir du 1<sup>er</sup> mai 2010. La Fédération des Industries Alimentaires Suisses (fial) a déposé une demande auprès du Conseil fédéral en vue d'augmenter le budget pour les aides à l'exportation selon la «loi chocolatière» à raison de CHF 44,9 millions au niveau du plafond de l'OMC, soit CHF 114,9 millions. Lors de sa réunion du 31 mars 2010, le Conseil fédéral a adopté son message concernant le crédit supplémentaire I, mais il n'est pas entré en matière sur la demande de la fial.

Depuis la décision de l'Administration de réduire les subventions de 50 % à partir du 1er mai 2010 et sans initiative privée appropriée, le prix des matières premières présente un réel inconvénient pour les firmes exportatrices. A défaut d'une autre mesure adéquate de la branche pour combler les brèches financières dues à la réduction des aides à l'exportation décidée par la Confédération, l'Administration fédérale des douanes devrait donner une suite favorable aux demandes d'autorisation déposées pour du trafic de perfectionnement. Face à cette situation de départ, la FMS a immédiatement entamé des négociations avec la FSPC en vue d'élaborer une autre mesure adéquate au sens de l'article 12, paragraphe 3 de la Loi sur les douanes. Ces négociations ont abouties dans les plus brefs délais, puisque la FMS et la FSPC ont proposé aux entreprises d'exportation une période transitoire allant jusque fin septembre 2010 pour compenser la brèche de financement. A une exception près, toutes les entreprises exportatrices ont accepté l'offre du secteur et ont renoncé à introduire voire retiré leur demande d'autorisation pour du trafic de perfectionnement actif. L'objectif de cette solution transitoire était d'empêcher le trafic de perfectionnement actif et, en même temps, gagner le temps nécessaire au développement d'une solution durable pour le long terme. Par la suite, le Secrétariat de la FMS a défini le processus de notification et de restitution et informé en détail les Membres de la FMS sur chacune des démarches concrètes à entreprendre.

Quant à savoir comment les choses évolueront après octobre 2010, il reste de nombreuses incertitudes. La fial, avec le soutien de l'Union suisse des paysans, a introduit une nouvelle demande pour un crédit supplémentaire dans le cadre du second supplément au budget. En septembre 2010, le Conseil fédéral devait adopter le message concernant le second supplément au budget à l'intention du Parlement ainsi que prendre position sur la demande de crédit supplémentaire pour la «loi chocolatière». Il est prévu de compenser les moyens financiers supplémentaires dans le cadre du budget de l'OFAG pour que le crédit supplémentaire puisse être conçu de façon à n'avoir aucun effet sur le budget.

Pour peu que la Confédération donne son aval à l'octroi de moyens supplémentaires, la FSPC et la FMS se sont déclarées disposées à proroger à titre privé jusque fin 2010 la solution transitoire d'application jusque fin septembre 2010. Dans ses lettres mais également lors de rencontres personnelles avec des représentants de la FSPC, la FMS n'a cessé de réitérer l'intérêt qu'ont les moulins suisses à pouvoir transformer des céréales indigènes. Une solution à long terme à la problématique liée aux céréales indigènes supposerait toutefois l'introduction d'un mécanisme de compensation permettant aux moulins de s'approvisionner en céréales suisses à des prix défiant toute concurrence internationale. La FMS a rencontré les producteurs de céréales pour discuter d'une éventuelle segmentation. Cependant, selon la position adoptée par ces derniers, l'introduction d'une segmentation du marché pour le canal de l'exportation ne serait pas réalisable, notamment parce que les coûts occasionnés seraient plus élevés que les coûts de déclassement. Une solution à long terme n'est dès lors pas encore en vue. Les négociations avec les partenaires se poursuivent et différentes approches sont à l'examen pour en vérifier la faisabilité.

Compte tenu des incertitudes en relation avec la mise à disposition de moyens supplémentaires par la Confédération ainsi que dans l'éventualité d'une segmentation du marché des céréales, la FMS s'est sentie obligée d'entamer des négociations avec l'Administration fédérale des douanes concernant le trafic de perfectionnement actif des céréales panifiables et le perfectionnement subséquent. Lors de plusieurs réunions avec l'Administration fédérale des douanes, les questions y soulevées en matière de technique douanière ont pu être résolues. Par ailleurs, la FMS a demandé à l'Administration fédérale des douanes d'organiser une procédure de consultation générale auprès des milieux concernés sur le trafic de perfectionnement actif avec perfectionnement subséquent. Cette procédure de consultation présente l'avantage que, dans le cas d'une approbation correspondante, l'on ne sera pas tenu de recourir à une procédure de consultation pour chacune des demandes. Une fois la procédure de consultation terminée la question toujours en suspens concernant les charges douanières grevant les sous-produits de la minoterie pourra également être résolue. Dans ce contexte, la FMS s'est déjà adressée à l'Office fédéral de l'agriculture ainsi qu'à l'Administration fédérale des douanes pour exiger que, compte tenu des circonstances extraordinaires, l'on renonce au prélèvement d'un droit de douane sur les sous-produits de la minoterie. La FMS mettra tout en œuvre pour que la quantité de farine d'environ 32'000 tonnes nécessaires à l'exportation puisse toujours être produite en Suisse à l'avenir.

b. Procédure de consultation pour la révision des nouveaux règlements d'application de la loi sur les denrées alimentaires et en particulier concernant l'Ordonnance du Département fédéral de l'intérieur (DFI) sur les céréales, les légumineuses, les protéines végétales et leurs dérivés (Ordonnance sur les céréales)

La révision proposée de l'Ordonnance sur les céréales a été préparée par un groupe de travail de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP). La FMS était représentée au sein de ce groupe de travail et les préoccupations de l'économie meunière suisse ont dès lors été directement entendues lors du processus de prise de décision. Le projet soumis à consultation était donc conforme aux préoccupations présentées par les délégués de la FMS. Au départ, l'Ordonnance sur les céréales devait entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2010. Des retards ont néanmoins été enregistrés en raison de difficultés de gestion interne et d'autres dossiers importants. Selon le planning prévu au niveau de la Chancellerie fédérale, la nouvelle Ordonnance sur les céréales devrait désormais entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 2010.

#### c. Projet de révision législative «Swissness»

Le Conseil fédéral a approuvé, en novembre 2009, le message relatif à la révision législative «Swissness». L'objectif visé avec cette révision est de renforcer la protection de l'indication de provenance «Suisse» et la législation pour l'utilisation de la croix suisse pour des produits fabriqués en Suisse. Selon le message rédigé par le Conseil fédéral, pour les produits naturels transformés au moins 80 % du poids des matières premières qui composent le produit doivent provenir de la Suisse pour que le produit puisse porter la désignation «Swissness». Font exception à ce critère les matières premières qui ne sont pas cultivées en Suisse ou qui viendraient à manquer momentanément (p.ex. mauvaise récolte). Par contre, les motifs purement économiques, comme l'existence de matières premières à meilleur prix sur les marchés étrangers, ne constituent pas une raison suffisante pour justifier une dérogation à la règle des 80 %. Au printemps 2010, les commissions consultatives ont commencé à examiner le projet. Le Conseil national analysera ce texte en tant que conseil prioritaire. Dans le cadre des délibérations, la Fédération des Industries Alimentaires Suisses (fial) a opté pour une solution différenciée. Ce secteur estime en effet que les denrées alimentaires composées à 60 % de matières premières indigènes soit sur base du critère de valeur de 60 %, soit sur base du critère de poids à 60 %, devraient pouvoir bénéficier de la désignation «Swissness». De plus, il conviendrait de prévoir une réglementation pour les denrées alimentaires entièrement fabriquées en Suisse mais ne pouvant respecter ni le critère de valeur, ni le critère de poids afin qu'on puisse les étiqueter

avec l'indication «Made in Switzerland». Le projet «Swissness» a déjà déclenché de vives discussions avant les délibérations parlementaires en raison d'importantes divergences d'opinions. De ce fait, il est impossible de faire un pronostic fiable concernant les décisions qui tomberont dans le cadre des délibérations parlementaires.

#### 2.2. OMC

Au cours de l'année sous rapport les négociations du cycle de Doha n'ont pas apporté de progrès majeurs. Lors de la 7<sup>e</sup> conférence ministérielle de l'OMC du 30 novembre au 2 décembre 2009 à Genève les pourparlers du cycle de Doha n'ont toujours pas aboutis. Les positions des différents pays restent très divergentes, la principale pierre d'achoppement étant la problématique liée aux mécanismes de sauvegarde spéciale pour les pays en voie de développement. Lors d'une conférence ministérielle informelle à Davos le 30 janvier 2010, il a été décidé de faire l'inventaire des questions clés à concrétiser. Ceci concernerait essentiellement des domaines techniques, notamment les négociations dans le secteur de l'industrie et le démantèlement des droits de douane pour certains secteurs donnés. Dans ce contexte, la Cheffe du Département fédéral de l'économie, Madame la Conseillère fédérale Doris Leuthard, a souligné qu'il subsistait d'importantes divergences également en dehors du domaine de l'agriculture.

Fin mars 2010 s'est déroulé l'examen multilatéral («stock-taking») du cycle de Doha qui avait été annoncé lors de la 7<sup>e</sup> conférence ministérielle de l'OMC. Cependant, il ne s'est pas tenu - comme prévu - au niveau des Ministres, mais à celui des chefs négociateurs. Comme aucun progrès marquant n'avait pu être réalisé depuis l'été 2008, le processus de négociation a pris du retard. Ce «stock-taking» a néanmoins contribué à une évaluation réaliste de l'état d'avancement du cycle de Doha. L'ensemble des Membres de l'OMC réitèrent leur engagement officiel en faveur du cycle de Doha et souhaitent la poursuite des négociations. Aucune échéance ou date concrète n'a toutefois été mentionnée. Les négociations vont maintenant se poursuivre dans le cadre de divers groupes de négociation. Les autorités ont aussi exprimé des doutes quant à la possibilité de respecter la feuille de route initialement prévue, c'est-à-dire que les négociations OMC du cycle de Doha puissent être achevées en 2010.

## 2.3. Accord de libre-échange avec l'Union Européenne dans le domaine agroalimentaire

#### 2.3.1. Situation de départ

Fin 2008, des pourparlers ont été engagés avec l'Union Européenne pour négocier un accord de libre-échange dans le domaine agroalimentaire et un accord dans le domaine de la santé publique. Ce mandat de négociations du Conseil fédéral comporte au total 4 piliers:

accès au marché, sécurité alimentaire, sécurité des produits et santé publique. Depuis le début des négociations, les délégations suisses et européennes se sont déjà rencontrées pour plusieurs tours de négociations. Peu d'informations concrètes nous parviennent concernant le déroulement et l'état d'avancement des négociations, ni concernant leur contenu ou d'éventuels résultats intermédiaires. Ce que l'on sait, c'est que lors du tour de négociations d'automne 2009, les parties concernées se sont entre autres accordées sur le fait de prévoir des délais transitoires différents pour le démantèlement des droits de douane en fonction du groupe de produits. Par ailleurs, il aurait également été question de la possibilité de prévoir éventuellement différentes solutions pour les domaines particulièrement sensibles.

Au départ, la clôture des négociations était prévue pour fin 2010. Selon les dernières informations, le calendrier a été modifié : clôture des négociations fin 2011, consultation et élaboration du message en 2012 et début du débat parlementaire en 2013. Dans le cas d'un éventuel référendum – procédure de plus en plus probable compte tenu des prises de positions politiques - cela signifierait que l'accord n'entrerait pas en vigueur avant 2015 au plus tôt.

#### 2.3.2. Etude HSG

Face à l'ouverture des négociations en cours avec l'UE concernant un accord de libre-échange avec l'UE dans le domaine agroalimentaire, le Comité de la FMS a commandité une étude auprès de l'Institut suisse pour les petites et moyennes entreprises de la Haute Ecole de St. Gall visant à analyser l'impact d'une libéralisation du marché agricole sur les moulins suisses de blé tendre. Une fois exploitées les réponses au questionnaire des entreprises membres et les interviews avec les experts, les responsables de la Haute Ecole de St. Gall ont abordé en détail les aspects clés à considérer dans la perspective d'un accord de libre-échange éventuel dans le cadre d'un vaste rapport. Un groupe de travail composé de MM. Marc Müller, Hermann Dür, Matthias Stähelin, Stefan Schenk et Oliver Schnyder a été instauré pour activement suivre les travaux de la Haute Ecole de St. Gall au nom de la branche. Lors de plusieurs réunions, ce groupe de travail a discuté de questions ouvertes avec les représentants de la Haute Ecole et contribué à la réalisation de cette étude en y apportant son expertise.

Les experts de la Haute Ecole de St. Gall sont parvenus à la conclusion que les différences de prix des farines de blé tendre étaient largement imputables à la différence de prix des céréales. Les céréales représentent en moyenne 64 % des coûts des moulins suisses et sont plus de deux fois plus chères en Suisse que dans l'UE. Dans l'éventualité d'un accord de libre-échange avec l'Union Européenne, il faudra inévitablement s'attendre à un alignement du niveau des prix des céréales suisses sur les prix pratiqués dans l'UE. Cependant, même dans le cas d'un alignement des prix des céréales indigènes au niveau UE, d'importantes différences de coûts subsisteront entre les moulins suisses et européens.

Outre les coûts des matières premières, qui représentent en moyenne 64 % des coûts totaux d'un moulin, il faut également tenir compte des coûts, des aides à l'investissement et des économies d'échelle qui sont d'une importance non négligeable.

Les résultats de l'étude ont clairement indiqué que, dans le cas d'un éventuel accord de libre-échange avec l'UE dans le domaine agroalimentaire, les prix indigènes seraient soumis à une très forte pression. Bien qu'une baisse des prix indigènes des céréales pour les aligner sur le niveau européen soit une condition fondamentale dans ce contexte, cette mesure à elle seule ne suffira pas pour pallier aux différences de prix. A ce niveau, il est impératif de tenir compte de la cherté des coûts en Suisse et de la plus petite structure des moulins indigènes. Les résultats de l'étude ont corroboré la requête de la FMS que les moulins suisses et les autres entreprises du premier échelon de transformation doivent disposer de conditions locales équivalentes (principe de «l'égalité des chances») par rapport à leurs concurrents européens, sans quoi ils ne pourront pas être compétitifs en conditions de libre-échange et ne seront pas en mesure de garantir l'approvisionnement du pays en farine. En cas d'accord de libre-échange avec l'UE dans le domaine agroalimentaire, il est impératif que les mesures d'accompagnement proposées par le groupe de travail de la Confédération soient mises en œuvre dans l'intérêt des entreprises du premier échelon de transformation.

#### 2.3.3. Projet pour la création d'une réserve au bilan

Le projet consiste à affecter, dans le cadre d'un financement spécial au sens de l'article 53 de la Loi sur les finances, les recettes douanières provenant des produits agricoles importés des chapitres 1 à 24 du tarif des douanes à une réserve au bilan pendant les années qui précèderont l'entrée en vigueur d'un éventuel accord de libre-échange avec l'UE ou une conclusion des négociations OMC du cycle de Doha. Ainsi on tentera de garantir - avant une éventuelle entrée en vigueur d'un accord de libre-échange avec l'UE – des moyens pour financer des mesures d'accompagnement. Alors que, lors de sa session d'été 2009, le Conseil national avait décidé de ne pas entrer en matière sur le projet, le Conseil des Etats s'est clairement prononcé en faveur de ce projet au cours de sa session d'automne 2009. Après plusieurs débats au niveau des deux Chambres et un nouveau vote positif au sein du Conseil des Etats, la Conseil national a désormais lui aussi approuvé la création d'une réserve au bilan lors de sa session d'été 2010. Le résultat était serré à 90 voix contre 87 et 8 abstentions. Le Conseil national a donc choisi d'éliminer les divergences en se ralliant à l'avis du Conseil des Etats. Avec cette décision, CHF 500 millions seront affectés chaque année jusqu'en 2016 à cette réserve inscrite au bilan. A défaut d'un accord de libre-échange agroalimentaire avec l'UE ou en cas de non-aboutissement du cycle de Doha l'affectation sera supprimée et la réserve libérée.

#### **B. MARCHE MONDIAL**

#### 1. En général

Dans son rapport de juillet, l'International Grains Council s'attendait encore à une récolte mondiale de blé pour 2010/2011 d'un total de 651 millions de tonnes. Dans le récent rapport du mois d'août, l'International Grains Council a revu son pronostic de récolte à la baisse, soit moins 7 millions de tonnes, la chiffrant nouvellement à 644 millions de tonnes. Ainsi, en comparaison avec les années précédentes, la récolte actuelle de blé peut être qualifiée de moyenne en termes de quantité. Les estimations de récolte pour la campagne 2010/2011 prévoient une nette baisse par rapport aux campagnes 2008/2009 (686 millions de tonnes) et 2009/2010 (677 millions de tonnes). En revanche, la récolte actuelle est clairement supérieure aux valeurs enregistrées en 2006/2007 (598 millions de tonnes) et 2007/2008 (609 millions de tonnes). C'est tout particulièrement dans certaines régions de l'UE, au Kazakhstan, en Russie, en Ukraine ainsi qu'en Australie que l'on s'attend à des récoltes inférieures à l'année précédente en termes de quantités.

Malgré une quantité récoltée inférieure à celle de l'année précédente, l'*International Grains Council* prévoit une augmentation au niveau de la consommation globale de blé de l'ordre de 9 millions de tonnes. Depuis 2006/2007, la consommation globale de blé a donc connu une augmentation constante de plusieurs millions de tonnes. Selon les estimations de l'*International Grains Council*, les stocks mondiaux de blé s'élèvent actuellement à 184 millions de tonnes, ce qui correspond à un recul par rapport à la campagne 2009/2010 (197 millions de tonnes). Néanmoins, les stocks de blé restent clairement supérieurs à ceux de la campagne 2008/2009 (168 millions de tonnes) ainsi que des campagnes 2007/2008 et 2006/2007 avec respectivement environ 120 millions de tonnes.

Selon les estimations actuelles des experts, la récolte de cette année ne devrait pas suffire pour couvrir les besoins mondiaux en blé. De ce fait, une partie de la demande mondiale ne pourra pas être satisfaite avec les quantités récoltées cette année et il faudra puiser dans les réserves, avec pour conséquence une nouvelle réduction des stocks mondiaux de blé.

#### 2. En Europe

Dans sa dernière estimation, la Commission européenne s'attend à une récolte de blé d'un total de 280 millions de tonnes pour la campagne en cours. Ainsi, la récolte de blé UE de cette année reste en deçà des résultats enregistrés l'année précédente, mais selon la Commission européenne elle se situe toujours dans la moyenne des cinq dernières années.

Les dernières estimations prévoient une récolte de céréales 2010 de presque 12 % inférieure à celle de l'année précédente ; elle ne s'élèvera plus qu'à environ 44 millions de tonnes. Après les fortes chaleurs en juin et juillet et un mois d'août particulièrement humide, pratiquement toutes les régions d'Allemagne ont dû faire face à des pertes de rendement. Malgré une légère augmentation de la culture de blé tendre d'hiver, on s'attend à une réduction de la production d'environ 6 % (de 10,6 % pour le blé dur et de 24,3 % pour le seigle). Ce n'est que côté blé tendre d'été qu'on prévoit une augmentation de 11,8 % et ce grâce à une expansion considérable des surfaces emblavées. Bien qu'il soit prématuré d'établir un bilan final de la qualité de la récolte, de premiers tests montrent que la récolte de blé 2010 doit être qualifiée de «mitigée», et ce également en Allemagne. Les conditions climatiques particulièrement difficiles au moment de la récolte ont non seulement eu des répercussions négatives sur les rendements mais également sur la qualité.

En quelques semaines, nous avons assisté à une hausse notable des cotations du blé en bourse (environ +40 %). Cette récente évolution sur les marchés céréaliers nous rappelle l'année exceptionnelle 2007 lorsque les prix des céréales avaient plus que doublé en un rien de temps. Selon les experts, l'augmentation actuelle des prix des céréales n'est pas exclusivement imputable aux retards et pertes de récoltes dues aux conditions climatiques ainsi qu'à la faible disposition à la distribution et les restrictions des exportations de la Russie. Selon les experts financiers, les éléments spéculatifs jouent un rôle non négligeable dans ce contexte. Néanmoins, les différences par rapport à l'année exceptionnelle 2007 sont considérables. Contrairement à la situation en 2007, les stocks mondiaux de blé sont plus volumineux. Ainsi, en Amérique, on pense par exemple que les stocks n'ont plus été aussi élevés depuis 23 ans. Indépendamment de l'évolution future, il faut toutefois noter que l'extrême volatilité des prix peut devenir un problème de plus en plus grand pour la filière d'approvisionnement en céréales. Une certaine prédictibilité de l'évolution du marché serait importante pour tous les opérateurs.

#### II. INTERNE

#### 1. Activités du secrétariat

#### a) Travaux au sein des commissions

#### Relations avec les acheteurs:

Au cours de l'année sous rapport, la Commission «Relations avec les acheteurs» s'est à nouveau réunie deux fois avec les représentants de l'ASPBC dans le cadre de la Commission paritaire des meuniers-boulangers. Les réunions conjointes avec les représentants des meuniers sont très précieuses et permettent d'entretenir le partenariat.

Outre les questions relatives aux développements actuels affectant le secteur des céréales panifiables et de la farine, la Commission s'est entre autres penchée sur l'introduction d'un système de protection à la frontière plus flexible pour les céréales panifiables et les céréales transformées destinées à l'alimentation humaine. Le projet du Label «Naturel» a bien progressé du côté de l'ASPBP. Ce label constitue un excellent outil de marketing pour ces entreprises qui veulent miser sur un pain produit à base de matières premières naturelles de qualité.

Lors du Congrès d'anniversaire de l'ASPBP en juin 2010 à Berne, les délégués de l'ASPBP ont approuvé un nouveau modèle de financement. Selon ce nouveau modèle, le budget de l'Association se compose d'une part de contributions de base pour le financement du travail de l'Association et d'autre part d'une contribution sur la masse salariale pour le financement de la formation professionnelle et continue. Ce nouveau modèle de financement a pour conséquence que les redevances payées à l'Association pour la farine et la levure qui sont fixées dans le cadre de l'accord meuniers-boulangers disparaissent. Conformément à la décision de l'Assemblée des délégués de l'ASPBP, ce nouveau modèle de financement entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2011. En accord avec l'ASPBP, l'accord meuniers-boulangers a dès lors été résilié à dater du 31 décembre 2010.

Avec la suppression des redevances payées à l'Association pour la farine et la levure, le champ d'activité de la Commission paritaire meuniers-boulangers changera également. Tant les représentants de l'ASPBP que ceux de la FMS considèrent cependant qu'un échange régulier entre les partenaires de la branche est très important et ils sont disposés à affronter ensemble les futurs défis importants sur base d'une bonne collaboration de partenariat. Pour cette raison, la Commission meuniers-boulangers a décidé, lors de sa dernière réunion, de continuer à se réunir une fois par an pour discuter d'aspects généraux affectant le secteur. D'autres réunions n'auraient lieu que lorsque la nécessité se fera sentir.

#### Approvisionnement:

La Commission «Approvisionnement» représente les intérêts de l'économie meunière suisse lors des réunions de la Commission «Marché/Qualité des céréales» de swiss granum. D'une part, cette Commission se penche sur des questions d'actualité importantes dans les domaines de la sécurité des denrées alimentaires et de l'assurance-qualité, et d'autre part, sur la question de la fixation des prix indicatifs. Au cours de l'année sous revue, la Commission a continué à se réunir avant chaque réunion de swiss granum afin de se mettre d'accord sur une position et ainsi parler d'une seule voix. Lors de la réunion de la Commission «Marché/Qualité des céréales» de swiss granum de la mi-mai 2010, il a été décidé de reporter la fixation des prix indicatifs à une date ultérieure, pour la simple raison que certains paramètres importants pour la fixation des prix indicatifs (p. ex. l'évolution du cours de l'euro, les résultats quantitatifs et qualitatifs de la récolte ainsi que l'incertitude par rapport à une entrée en vigueur éventuelle du nouveau système de protection à la frontière pour la farine) ne pouvaient pas encore être déterminés avec la fiabilité requise à un stade aussi précoce. La Commission s'est réunie une nouvelle fois début juillet pour discuter de la fixation de prix indicatifs éventuels. La décision de la Cheffe du Département fédéral de l'économie intervenue peu avant concernant l'entrée en vigueur du nouveau système de protection à la frontière pour la farine a confronté la Commission à une toute nouvelle situation de départ. Malgré d'intensives négociations, les positions des représentants de la FMS et des producteurs de céréales étaient trop divergentes. Même à l'issue de plusieurs entrevues, il s'est avéré impossible de trouver un dénominateur commun. On s'est donc vu contraint de renoncer à la fixation de prix indicatifs pour la récolte 2010. Compte tenu de la volatilité sans cesse croissante des prix des matières premières, la fixation de prix indicatifs corrects pour une plus longue période restera difficile même à l'avenir.

#### Relations avec les autorités / Relations internationales:

Au cours de l'année écoulée, la Commission «Relations avec les autorités / Relations internationales» s'est occupée d'une multitude de sujets importants en rapport avec les futures conditions-cadres politiques pour l'économie meunière suisse. La Commission «Relations avec les autorités / Relations internationales» a suivi de très près l'évolution des négociations relatives à un éventuel accord de libre-échange entre la Suisse et l'UE dans le domaine agroalimentaire ainsi que les négociations du cycle de Doha au niveau de l'OMC. L'introduction d'un système de protection à la frontière plus flexible pour les céréales panifiables et l'éventuelle introduction d'un système de protection à la frontière plus flexible également pour les céréales transformées destinées à l'alimentation humaine comptaient parmi les activités prioritaires de la Commission. La problématique relative aux fonds manquant pour financer la «loi chocolatière» constituait également une priorité importante pour la Commission. Dans ce contexte, la FMS et les représentants de la FSPC ont uni leurs efforts pour mettre en œuvre une autre mesure adéquate permettant d'éviter le trafic de perfectionnement actif. La FMS jouera encore

un rôle actif à l'avenir et s'investira pour préserver autant que faire se peut la filière indigène de création de valeur ajoutée.

Afin de pouvoir représenter le plus efficacement possible les intérêts de l'économie meunière suisse, la Commission «Relations avec les autorités / Relations internationales» travaille en étroite collaboration avec la Fédération des Industries Alimentaires Suisses (fial) et son groupe parlementaire. En outre, la FMS siège dans la Chambre suisse des arts et métiers et dans les Commissions spécialisées de l'Union suisse des arts et métiers et entretient une collaboration étroite avec d'autres organisations. Cette coopération est d'une importance capitale et permet de prendre en compte largement et efficacement les préoccupations de l'économie meunière pour qu'elles aient plus de poids dans le processus de prise de décision politique.

#### Calcul et statistiques:

A la demande du Comité et si besoin est, la Commission «Calcul et statistiques» surveille l'évolution de la récolte de céréales panifiables et des prix des céréales. C'est sur base de ces paramètres que la Commission procède aux calculs opportuns. La volatilité accrue des marchés des matières premières représente aussi un grand défi pour la Commission «Calcul et statistiques».

#### Formation:

Comme ce fût déjà le cas les dernières années, tous les partenaires ont collaboré de façon constructive au cours de l'année sous rapport et ainsi contribué à assurer un niveau élevé de formation des apprentis. La formation des apprentis a pu satisfaire tous les intervenants et aucun problème significatif n'a été signalé. Après une poursuite fructueuse des travaux, l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) a donné son accord de principe au projet de réforme de l'Ordonnance sur la formation professionnelle initiale «Meunière CFC / Meunier CFC». Il ne reste donc plus qu'à régler d'éventuelles questions ouvertes avec les experts de la Confédération et l'entrée en vigueur devrait pouvoir intervenir au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

#### b) Collaboration avec l'ASPBC / SKCV

En tant qu'Association faîtière des patrons boulangers-pâtissiers, l'ASPBC est un partenaire important de la meunerie suisse. Au cours de l'année sous rapport, la FMS a entretenu une bonne collaboration partenariale avec l'ASPBC. Même après la dissolution de l'accord meuniers-boulangers au 1<sup>er</sup> janvier 2011, les représentants de l'ASPBC et de la FMS se rencontreront régulièrement afin de procéder à des échanges sur les préoccupations communes et, surtout, en vue de déterminer une approche

commune pour la représentation d'intérêts politiques. Ceci est une base fondamentale pour un partenariat constructif et axé sur l'avenir entre les boulangers et les meuniers.

#### c) Collaboration avec swiss granum

En sa qualité de Fédération du secteur des céréales et oléagineux, swiss granum est d'une part un partenaire important de la FMS auquel elle fait part de ses préoccupations et d'autre part une plateforme pour un échange constructif et une coopération ciblée avec les autres partenaires de la branche. Les positions des membres de swiss granum peuvent parfois être diamétralement opposées, mais les partenaires de la branche s'efforcent malgré tout d'établir une position commune – si possible – afin de pouvoir représenter comme il se doit les intérêts de toute la branche vis-à-vis de la Confédération et d'autres organisations publiques et privées. Pour ce faire, des représentants de la FMS travaillent activement tant au niveau du Comité de swiss granum que dans ses nombreuses Commissions ou ses groupes de travail, l'objectif étant de s'investir pour un avenir prospère de la branche.

#### d) Collaboration avec la fial

La FMS est une des 16 Associations sectorielles affiliées à la Fédération des Industries Alimentaires Suisses (fial). La fial fonctionne en tant qu'association faîtière et est présidée par Monsieur le Conseiller aux Etats Rolf Schweiger. Les questions et les sujets abordés au niveau des Commissions permanentes de la fial, à savoir «Droit des denrées alimentaires» et Commission pour la politique économique et agricole, sont importantes pour l'industrie transformatrice indigène de même que les positions qui y sont prises. Le groupe parlementaire «Industrie des denrées alimentaires», qui se constitue d'environ 25 parlementaires fédéraux, se réunit deux fois par an. Ces réunions ont pour objectif d'attirer l'attention des Membres du Conseil national et d'Etat sur les préoccupations actuelles de l'industrie transformatrice suisse et de garantir ainsi un lobbying effectif.

#### e) Collaboration avec l'Union suisse des arts et métiers (USAM)

La FMS travaille en outre en étroite collaboration avec l'Union suisse des arts et métiers. Le groupe de travail permanent «Denrées alimentaires» de l'Union suisse des arts et métiers se réunit au total quatre fois par an et ce, en général, environ deux semaines avant les sessions des chambres fédérales. Ceci permet entre autres de discuter des affaires courantes à l'ordre du jour de la prochaine session et de préparer, le cas échéant, d'éventuelles interventions nécessaires. La FMS est représentée au sein de ce groupe de travail par son Directeur.

#### f) ISP

L'Information Suisse sur le Pain (ISP) a un nouveau Président. Il s'agit de Monsieur Hans-Jakob Häberli. Le Secrétariat est quant à lui désormais assuré par swiss granum. Le site internet de l'ISP est la plateforme d'information par excellence pour les céréales, la farine et le pain. La présence internet a été mise à jour au cours de l'année sous rapport, tant pour ce qui est du contenu, que du lay-out et de la technique. Les textes publiés sur le site internet de l'ISP ont également fait l'objet d'une révision afin de les mettre à jour et pour en faciliter la lecture. Les mesures principales menées dans le cadre du projet «Le pain au goûter» lancé avec succès en 2008 ont été réitérées au cours de l'année sous rapport. Ainsi, toutes les écoles et les diététiciens ont été contactés directement par écrit et ont reçu des brochures. A notre plus grand plaisir, les commandes qui en ont résulté ont pour ainsi dire atteint le niveau de l'année précédente. L'objectif consiste à attirer l'attention des enfants et des adolescents de façon informative et ludique sur l'importance de la place qu'occupe le pain dans un goûter équilibré.

#### g) KSGGV

Au cours de l'année passée, la Commission pour la Sécurité et la Santé aux niveaux du Commerce et de la Transformation des Céréales (KSGGV) s'est une nouvelle fois penchée sur de nombreuses questions en rapport avec la sécurité au poste de travail dans les entreprises et sur les différents lieux de travail. La KSGGV s'investit pour que, dans les entreprises affiliées, soit établi un système de sécurité au travail créant des conditions de travail sûres pour les collaborateurs. Chaque année, la KSGGV se fixe un sujet clé et au cours de l'année sous revue il s'agissait de la problématique liées aux zones de coincement et d'entraînement. Des formations correspondantes à l'intention des coordinateurs de la sécurité des entreprises affiliées ont une nouvelle fois été organisées. Ces cours de répétition servent avant tout à visualiser et discuter de solutions éventuelles en partant d'exemples pratiques. En 2009, 13 audits ont été réalisés au total dans les entreprises affiliées à la Solution professionnelle sur la sécurité au travail. Heureusement, les résultats de ces audits ont montré que les membres de la KSGGV connaissent parfaitement les principes de base de la Solution professionnelle et qu'ils s'informent régulièrement sur des sujets d'actualité en participant aux formations de base et aux formations complémentaires. On a également pu constater qu'au niveau de la technique, les entreprises affichent un très bon niveau. La FMS participe activement aux activités de la KSGGV et est représentée au sein du Comité par deux membres sur un total de six.

#### h) réservesuisse genossenschaft

Josef Achermann a été élu comme nouveau Président de réservesuisse genossenschaft lors de l'Assemblée Générale du 7 juin 2009. En sa qualité d'ancien Directeur de l'Administration fédérale des blés et de Chef des entreprises productrices affiliées au Groupe Coop depuis de longues années, Monsieur Achermann dispose de toutes les qualités requises pour diriger réservesuisse genossenschaft et lui assurer un avenir propice. Le rapport élaboré par le groupe de travail au sujet de la garantie à long terme du financement des stocks obligatoires dans le secteur de l'alimentation humaine ainsi que les résultats des consultations menées à ce sujet dans les milieux intéressés ont été remis en été 2009 à la Cheffe du Département fédéral de l'économie publique. La question centrale concernant le futur financement des stocks obligatoires avec des moyens issus du budget ordinaire n'a pas encore été réglée définitivement et d'autres discussions seront nécessaires. Dans son rapport, le groupe de travail a entre autres recommandé de procéder, en vue de compléter les recettes venant des contributions au fonds de garantie pour qu'elles soient conformes aux besoins, à une revalorisation partielle des stocks obligatoires de différents groupes de marchandises. Pour le 8 juillet 2009, l'Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays a approuvé une revalorisation partielle des stocks obligatoires décidée par l'administration de réservesuisse genossenschaft. En outre, les modalités d'exécution concernant la réglementation relative aux stocks obligatoires dans le secteur des céréales ont été révisées au cours de l'année sous rapport. Le changement concerne avant tout la répartition des stocks obligatoires de blé dur et de blé tendre sur les importateurs et les meuniers. La Loi fédérale sur l'approvisionnement économique du pays fera également l'objet d'une révision très prochainement. L'aspect clé en sera la fixation d'un financement durable des stocks obligatoires.

#### i) GAM/AIM

La Fédération a une fois de plus entretenu de bons rapports de collaboration avec le Groupement des Associations Meunières de l'UE (GAM). Cette collaboration permet à la FMS d'être au courant des nouvelles évolutions dans le secteur des céréales et de la meunerie au niveau européen.

Le Congrès du Groupement des Associations Meunières de l'UE a eu lieu du 10 au 12 juin 2010 à Bled (Slovénie).

#### 2. Effectif des membres

Au cours de la période du 1<sup>er</sup> juillet 2009 au 30 juin 2010, la FMS a pu accueillir deux nouveaux membres, deux membres ont quitté leur association régionale et ont pris le statut de membres individuels, un membre a quitté la Fédération et un autre a été exclu de la FMS. En outre, une fusion d'entreprises a conduit à une réduction supplémentaire d'un membre.

Par rapport à la quantité de céréales transformées en Suisse au cours de l'exercice céréalier 2009/2010 (4'827'027 dt), les moulins affiliés à la FMS représentent une part de marché de 98.81 % (année précédente 98.84 %) avec une quantité totale de céréales moulues de l'ordre de 4'769'490 dt.

Effectif au 1<sup>er</sup> juillet 2009 8 associations régionales et d'autre nature comptant au total

57 entreprises de meunerie et 3 membres individuels

Effectif au 1<sup>er</sup> juillet 2010 8 associations régionales et d'autre nature comptant au total

52 entreprises de meunerie et 7 membres individuels

#### 3. Cotisations

La cotisation minimale s'élève toujours à Fr. 330.-- et le montant maximal par entreprise est de Fr. 33'000.-- par an. La cotisation se base toujours sur un montant proportionnel au volume de céréales moulues.

#### 4. Assemblée des délégués

L'Assemblée ordinaire des délégués du 16 octobre 2009 s'est déroulée à la Maison St-Charles à Romont avec la participation de représentants des huit associations membres. Au total, 38 personnes y ont participé représentant 28 moulins. On notait également la présence de divers invités.

Cette année, la Journée des meuniers était dédiée au sujet «Impact d'une libéralisation du marché agricole sur les entreprises de la meunerie suisse». Les participants ont pu suivre les explications intéressantes de Monsieur Dr. rer. Pol. Heiko Bergmann de l'Institut suisse de recherche pour les petites et moyennes entreprises de l'Université de St. Gall.

#### 5. Comité

(élu jusqu'à l'AD 2012)

Président: Guy Emmenegger, Berne

Vice-président: Marc Müller, Goldach / Granges-Marnand (Groupe Minoteries)

Membres: Jürg Beck, Utzenstorf (MGB) (jusqu'en 2010)

André Chevalier, Cossonay-Ville (URM)

Diego Della Cà, Weinfelden (Meyerhans Hotz AG)

Pascal Favre, Cossonay-Gare (SMSR) Willi M. Grüninger, Flums (MGRG)

Thomas Häusermann, Seengen (VMH) (jusqu'en 2010)

Romeo Sciaranetti, Zurich (Swissmill)

Suppléants: Bernhard Augsburger, Naters (SMSR)

Hermann Dür, Burgdorf (MGB)

Raimund Eigenmann, Zurich (Swissmill)

Heinz Knecht, Leibstadt (VMH) Daniel Stern, Romont (URM) David Stricker, Grabs (MGRG)

Au cours de l'exercice 2009/2010 (1<sup>er</sup> juillet 2009 au 30 juin 2010), une Assemblée des délégués et quatre séances ordinaires du Comité ont eu lieu, ainsi que diverses séances de commission et discussions avec des délégations.

#### 6. Organe de révision

(élu jusqu'à l'AD 2012)

Réviseurs: Jürg Augsburger, Hinterkappelen

Daniel Erismann, Villmergen

Remplaçant: Bernhard Augsburger, Naters

#### 7. Secrétariat

Directeur: Dr Oliver Schnyder, avocat, Berne

Adresse: Fédération des Meuniers Suisses FMS

Thunstrasse 82, Case postale 1009, 3000 Berne 6

Tél.: 031 / 351 38 82 Fax: 031 / 351 00 65

Courriel : info@thunstrasse82.ch Site internet : www.dsm-fms.ch

#### 8. Commissions internes au 30 juin 2010

a) Relations avec les acheteurs: Guy Emmenegger, Berne (Président)

Bernhard Augsburger, Naters

Jürg Beck, Utzenstorf Willi M. Grüninger, Flums Guido Müller, Weinfelden Oliver Schnyder, Berne Marcel Wächter, Schöftland

Diego Della Cà, Weinfelden (Président) b) Approvisionnement:

Heinz Aeschlimann, Lotzwil

André Betschart, Granges-Marnand André Chevalier, Cossonay-Ville Pascal Favre, Cossonay-Gare

Heinz Knecht, Leibstadt Romeo Sciaranetti, Zurich

c) Relations avec les autorités / Oliver Schnyder, Berne (Président)

Relations internationales: Marc Müller, Goldach

Romeo Sciaranetti, Zurich

d) Calcul et statistiques: Werner Bosshardt, Weinfelden (Président)

André Betschart, Granges-Marnand

Bendicht Brand, Ostermundigen

Hermann Dür, Burgdorf Daniel Erismann, Villmergen Christian Frossard, Zurich Walter Hotz, Weinfelden

e) Formation: Jürg Beck, Utzenstorf (Président)

> Pascal Favre, Cossonay-Gare Albert Lehmann, Birmenstorf

Représentants de la FMS au sein des commissions fédérales, des organisations privées ou publiques et d'autres organes

(par ordre alphabétique)

a) AIM/GAM, comité technique (représentant FMS proposé par le Comité FMS) b) fial

(représentant FMS proposé par le Comité FMS)

Marc Müller, Granges-Marnand

c) Commission pour la sécurité et la protection de la santé, KSGGV (représentants FMS proposés par le Comité FMS)

Raimund Eigenmann, Zurich Paul Meylan, Ostermundigen Stefan von Felten, Villmergen Oliver Schnyder, Berne (sans droit de vote)

d) Commission paritaire meuniers-boulangers (représentants FMS désignés par le Comité FMS)

Bernhard Augsburger, Naters
Jürg Beck, Utzenstorf
Guy Emmenegger, Berne
Willi M. Grüninger, Flums
Guido Müller, Weinfelden
Marcel Wächter, Schöftland
Oliver Schnyder (sans droit de vote)

e) Commission des examens de l'Ecole suisse de meunerie (représentants FMS désignés par le Comité FMS)

Hermann Dür, Burgdorf Jürg Reinhard, Bolligen

- f) réservesuisse genossenschaft
  - Comité (représentant FMS proposé par le Comité FMS):
     Guy Emmenegger, Berne
  - Commission d'experts (représentants FMS désignés par le Comité FMS):

André Betschart, Granges-Marnand (FMS) Willi M. Grüninger, Flums (FMS) Pascal Favre, Cossonay-Gare Romeo Sciaranetti, Zurich (FMS / Swissmill)

g) Comité de swiss granum

Guy Emmenegger, Vice-Président

h) Commission qualité / marché de swiss granum (représentants FMS désignés par le Comité FMS en accord avec la commission approvisionnement)

Romeo Sciaranetti, Zurich Diego Della Cà, Weinfelden Marc Müller, Granges-Marnand Willi M. Grüninger, Flums Oliver Schnyder, Berne

 i) Commission suisse pour la formation professionnelle des meuniers et meuniers de matières fourragères

(représentants FMS désignés par le Comité FMS sur proposition de la commission formation)

Jürg Beck, Utzenstorf André Chevalier, Cossonay-Ville Roland Dürring, Biglen Oliver Piot, Granges-Marnand Emmanuel Torche, Zurich

j) Information Suisse sur le Pain (ISP) (représentants FMS proposés par le Comité FMS)

Bernhard Augsburger, Naters (membre du Comité) Oliver Schnyder, Berne (Directeur FMS)

k) Union suisse des arts et métiers (USAM) (représentant FMS proposé par le Comité FMS)

Jürg Beck, Utzenstorf

I) Commission technique «catalogue de variétés»
 (représentants FMS désignés par la commission approvisionnement)

Pascal Favre, Cossonay-Gare Martin Rychener, Zurich

m) Association «ICC-Suisse»

(délégation FMS ad hoc désignée par le Comité FMS)

#### 10. Affiliation de la FMS à d'autres organisations

La FMS est membre ou soutient les organisations suivantes:

- Association Internationale de Meunerie (AIM) / Groupement des Associations Meunières des Pays de l'UE (GAM)
- Commission romande d'apprentissage en meunerie, Cossonay-Gare
- economiesuisse, Zurich
- Fédération des Industries Alimentaires Suisses (fial)
- Institut für Pflanzenbau ETH, Zurich
- Internationale Gesellschaft für Getreidewissenschaft und -technologie,
   Association «ICC Suisse», Berne
- Commission pour la sécurité et la protection de la santé (KSGGV)
- Commission suisse pour la formation professionnelle des meuniers et meuniers de matières fourragères, Zollikofen
- Organisation de la branche suisse des céréales et oléagineux (swiss granum)
- Information Suisse sur le Pain, Berne (ISP)
- Société Suisse de Nutrition (SSN)
- Union suisse des arts et métiers, Berne (USAM)
- Institut suisse pour la formation des chefs d'entreprises, Berne (SIU)

#### 11. Liste des membres de la Fédération des Meuniers Suisses au 30 juin 2010

Associations régionales et groupements:

Mühlengenossenschaft Bern (MGB), Postfach 7320, 3001 Bern

Président: Jürg Beck, Mühle Landshut, 3427 Utzenstorf

Secrétaire: Elvira Stoll, Postfach 7320, 3001 Bern

Mühlenvereinigung (MV), c/o Pestalozzi, Löwenstrasse 1, 8001 Zürich

Müllerverband Glarus-Rheintal-Graubünden (MGRG), Postfach 728, 8750 Glarus

Président et

Secrétaire: Willi M. Grüninger, Mühlen, 8890 Flums

**Société des Meuniers de la Suisse romande (SMSR),** c/o Pascal Favre, Provimi Kliba SA, 1305 Cossonay-Gare

Président: Pascal Favre, Provimi Kliba SA, 1305 Cossonay-Gare

Secrétaire: Jacques Yerly, Groupe Minoteries SA, 1523 Granges-Marnand

Union romande de moulins (URM), case postale 1474, 1001 Lausanne

Président: Daniel Stern, Moulin agricole de Romont SA, 1680 Romont

Verband der Handelsmühlen der Nordwestschweiz (VHN), Marc Lüthi, c/o Intermill AG, Postfach, 4415 Lausen

Président et

Secrétaire: Marc Lüthi, c/o Intermill AG, Postfach, 4415 Lausen

**Verband mittelständischer Handelsmüller der Schweiz (VMH),** c/o T. + M. Häusermann, Mühle Seengen, Oberdorfstrasse 33, 5707 Seengen

Président: Thomas Häusermann, Mühle, Oberdorfstrasse 33, 5707 Seengen

#### **Swissmill**

Romeo Sciaranetti, Directeur Swissmill, Sihlquai 306, Case postale, 8037 Zurich

#### Membres individuels:

Affolter Mühle AG, Bundkofen 475, 3054 Schüpfen

Alb. Lehmann Lindmühle AG, Lindmühliweg 5, 5413 Birmenstorf

GVS agro, Landw. Genossenschaftsverband GVS, Postfach, 8207 Schaffhausen

Kentaur GmbH, Gässli 6, 3432 Lützelflüh

Moulin & Société d'agriculture d'Yverdon-les-Bains, Yverdon-les-Bains

Schweiz. Schälmühle E. Zwicky AG, Müllheim-Wigoltingen

Wallimann AG, Pfisternstrasse 4, Postfach 319, 6055 Alpnach